

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2023



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	<i>Page 2</i>
COMPTES RENDUS DES CONSEILS	<i>Page 3</i>
VIE LOCALE	<i>Page 23</i>
VIE ASSOCIATIVE	<i>Page 25</i>
INFOS MAIRIE	<i>Page 30</i>
ETAT CIVIL	<i>Page 31</i>
CALENDRIER DES FETES	<i>Page 32</i>

LE MOT DU MAIRE

L'EAU

Ce bien si précieux, vital, dont on usait et abusait sans compter, a commencé à diminuer.

Il y a quelques décennies, on regardait ces films de science-fiction d'une terre devenue aride...

Mais la science-fiction devient réalité. A hauteur de 50 ans, chacun constate par lui-même que la neige n'existe presque plus à notre faible altitude, que les hivers sont moins froids, moins longs, que la mauvaise saison ne permet plus de remplir les nappes phréatiques, que le soleil d'été nous suffoque, le vent souvent dessèche la végétation. Et quand la pluie arrive, ce sont parfois des trombes d'eau qui dévastent les sols.

L'eau répond à tant de nos besoins de tous les jours que nous n'y pensons pas, presque comme l'air que nous respirons. Pourtant il est temps de mettre en pratique ces petits gestes connus de tous qui pourraient ralentir l'inexorable, car nous ne souhaitons pas du tout vivre ce film de science-fiction de notre enfance.

L'eau pour :

- boire évidemment, pour les humains mais aussi pour le bétail et les animaux sauvages,
- se laver, laver les légumes, la vaisselle et le linge : ne pas laisser couler l'eau inutilement, installer des mousseurs sur les robinets, arroser les plantes avec l'eau de lavage de la salade, ...
- arroser : le matin de bonne heure ou le soir, avec de l'eau de pluie quand on peut la stocker, choisir d'autres plantes : méditerranéennes, de rocaille, ou un emplacement plus à l'ombre... reverdir les centres villes, replanter des arbres et des haies, préserver voire restaurer les zones humides, ...
- mais aussi se baigner, pêcher en veillant à la préservation des lacs et rivières,
- outre les usages dans l'industrie, il y a aussi la défense incendie.

L'eau nous est indispensable. Nous devons faire preuve de sobriété dans l'usage que nous en faisons, toute l'année, mais aussi améliorer les rendements de nos réseaux en réparant les fuites et veiller à la qualité de l'eau.

Car l'alimentation en eau potable s'appuie sur deux composantes : la quantité bien sûr mais aussi la qualité.

Rappelons-nous que l'été dernier, une commune voisine coupait l'eau 8h par jour ! Et la distribution de bouteilles d'eau en cas d'incident sur la qualité est vite problématique, nous l'avons expérimentée.

Contrairement à ce que l'on croit, sur la base des changements climatiques actuels, VIRIEU LE GRAND est placée dans les communes vulnérables dans les projections à 2040 !

Nos parents ou grands-parents qui ont vu arriver l'eau au robinet (en 1945, 70% des communes rurales n'étaient pas encore desservies) savaient apprécier à sa juste valeur le doux chant de l'eau facile à la maison...

Aujourd'hui, nos enfants, plus sensibilisés que nous, nous donnent des leçons d'écologie à nous les adultes gâtés de la période d'opulence... L'insouciance dure rarement bien longtemps.

Mais les vacances sont là, il y a encore de l'eau au lac et à la cascade, alors profitez de la fraîcheur de ces sites, savourez ce plaisir simple....

Bonnes vacances et bel été à tous !

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 14 avril 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme CHATILLON Tiphanie.

Absents excusés : Mme DEMITRES Rolande ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à MORNIEUX Christian) ; Mme BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à BELLEBAULT Cyrille) ; Mme Anne MARIETTAZ.

Secrétaire de séance : Mme Lamia GILARDINO

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Lamia GILARDINO se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 FEVRIER 2023.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2023.

Vote : 13 Pour

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
FAURE	Repose tuiles à la Maison des Sociétés	390,00 €
SCIANDRA	Remplacement du réducteur de pression à la gendarmerie	1 430,00 €
SODEVAL	Reprise collecteur eaux pluviales au Murat	4 054,80 €
FABREGUE	Reliures pour registres communaux	154,80 €
Editions Evénements & Tendances	Reliures pour arrêtés	137,61 €
MANEKO	Réparation épareuse	1 017,24 €
VISTALLI	Sécurisation gendarmerie (subventionnée à 80% sur le HT)	11 000,00 €

Mme le Maire explique que pour la transparence, elle rappelle le taux des indemnités des élus pris sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

	Taux maxi	Taux retenu	Indemnité brute mensuelle
Maire	51.6%	40%	1 610,21 €
Adjoint	19.8%	16.5%	664,21 €

3) **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs. Il est proposé comme Président de séance la 1^{ère} adjointe Laetitia BOUVIER.

Vote : 13 Pour

4) **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Avant de commencer, Mme le Maire explique à quoi correspondent ces différents documents.

Les comptes de gestion correspondent aux comptes tenus par le centre des finances publiques et les comptes administratifs par la commune. Les deux documents doivent être identiques, ce qui est le cas.

Elle précise qu'à partir de l'année prochaine, la nomenclature des comptes sera modifiée et que ces deux documents seront regroupés en un seul.

Les budgets se séparent en deux, le fonctionnement pour les dépenses courantes, et l'investissement pour les gros travaux et achats qui durent dans le temps.

Notre commune a trois budgets, un général, un pour la maison de la presse en budget annexe ainsi qu'un budget eau et assainissement qui est transféré à la CCBS au 1^{er} janvier 2023.

Le plus gros du travail est sur le budget de fonctionnement pour lequel il convient d'avoir un excédent afin de payer les emprunts d'investissement et de prévoir les projets de travaux.

Mme le Maire présente donc les différents documents budgétaires.

COMPTES DE GESTION 2022 :

Affaire n°13-14-15/2023

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 59 537,08 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 67 328,05 € et un excédent d'investissement de 58 785,98 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 204 337,93 € et un excédent d'investissement de 82 497,07 €.

Vote : 12 Pour – 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :

Affaire n°16-17-18/2023

Mme le Maire indique que les comptes de gestion 2022 pour les 3 budgets font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs 2022 de la commune.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Laetitia BOUVIER demande aux conseillers de se prononcer sur les 3 comptes administratifs.

Vote : 11 Pour – 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

5) AFFECTATION DES RESULTATS

Affaire n°19-20/2023

Compte-tenu des résultats de clôture des comptes administratifs 2022 et des restes à réaliser 2022 en investissement, Mme le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2023 :

- Budget « Maison de la Presse » :

59 537,08 € en recettes de fonctionnement

Mme Tiphane CHATILLON demande si le loyer de la maison de la presse est révisé.

Mme le Maire confirme que son loyer est révisé tous les ans. Elle précise que son bail est arrivé à échéance au 12 janvier 2023 et qu'il a été renouvelé.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Mme le Maire explique que, suite à la clôture de ce budget au 31 décembre 2022, ces résultats seront intégrés dans le budget général et reversés en totalité à la Communauté de Communes Bugey Sud mais ils ne participeront pas au calcul de l'affectation.

- Budget « Général » et transfert du budget annexe « Eau et Assainissement » :

82 497,07 € en recettes d'investissement

147 829,66 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 56 508,27 € soit 204 337,93 €

Pour son transfert, le budget annexe doit être séparé en deux, 60 % pour l'eau et 40% pour l'assainissement. Ce qui donne :

Pour l'eau : 35 271,59 € en recettes d'investissement

8 159,14 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 32 237,69 € soit 40 396,83

€

Pour l'assainissement : 23 514,39 € en recettes d'investissement

5 439,42 € en recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 21 491,80 €

soit 26 931,22 €

Mme le Maire précise que, dans le cadre du transfert de compétence, la CCBS s'engage à rembourser les créances éteintes ou irrécouvrables en lien avec le budget de l'eau et assainissement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les 3 propositions d'affectations des résultats.

Vote : 12 Pour – 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

6) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Affaire n°21/2023

Mme le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes pour cette année 2023. Elle précise qu'à la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Pour la taxe d'habitation, elle n'est plus payée à compter de 2023 sur la résidence principale.

Par contre, il y a lieu de voter annuellement un taux d'imposition pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

Il est donc proposé les taux mentionnés ci-après.

Les taux fonciers d'imposition TFB et TFNB restent identiques à ceux de 2022.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est le taux proposé par l'administration fiscale et identique à la taxe d'habitation de 2019.

Taux de taxe foncière (bâti)	25.23 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	35.38 %
Taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	11.94 %

Il est également possible de mettre en place une taxe sur les logements vacants. Peu de logements sont concernés sur la commune mais il est proposé d'y réfléchir pour l'année prochaine.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le taux des impôts pour 2023.

Vote : 13 Pour

7) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Affaire n°22-23/2023

Mme le Maire présente en détail les différents budgets 2023.

- Budget « Maison de la Presse » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 69 137,08 € et en investissement à 24 000,00 €.

- Budget « Général » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 171 312,98 € et en investissement à 655 657,05 €

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les deux propositions de budgets primitifs 2023.

Vote pour le BP 2023 de la Maison de la Presse : 11 Pour – 2 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON)

Vote pour le BP 2023 du budget général : 12 Pour – 1 Abstention (Corinne BOUCHISSE)

8) CREATION DE DEUX POSTES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Affaire n°24/2023

Madame le Maire explique que l'agent au poste d'accueil, actuellement à 15h par semaine, a trouvé ses marques. Ayant aujourd'hui gagné en productivité, il est proposé de ramener ce poste à 12h à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée d'un an, avec l'accord de l'agent en poste.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de valider la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil du public et de secrétariat à temps incomplet à 12h par semaine à compter du 1^{er} juin 2023.

Vote : 13 Pour

Mme le Maire propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité de 15h par semaine. Elle explique que l'agent actuellement en poste de remplacement à l'école souhaite diminuer ses heures pour cause de problème de santé.

Ce poste viendrait donc en complément pour réaliser diverses tâches comme des heures de ménages à la mairie, à la salle des fêtes ou pour accompagner les élèves à la piscine quand l'école manque de parents accompagnateurs, ou en aide à l'école.

Madame le Maire demande donc aux conseillers de valider la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité d'agent de service à temps incomplet à 15h par semaine à compter du 1^{er} juin 2023.

Vote : 12 Pour – 1 Abstention (Frédéric DONIO)

9) CONVENTION AVEC LA CCBS POUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Affaire n°26-27/2023

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la compétence eau et assainissement a été transférée à la CCBS au 1^{er} janvier 2023.

Elle explique que la commune a émis les dernières factures Eau et Assainissement fin 2022 avant le transfert. Il se peut que des sommes non payées sur 2022 ou les années antérieures soient classées en créances irrécouvrables par la trésorerie lorsqu'elle jugera qu'elle ne récupérera jamais lesdites sommes (décès, annulation de la dette par la commission de surendettement, ...).

Ces sommes seront alors remboursées à la commune par la CCBS, via cette convention, dès le premier euro si la commune ne fait pas de provision.

Il est donc proposé de transférer la totalité des résultats du budget eau et assainissement et que la CCBS rembourse les créances afférentes à ce budget à la commune.

Madame le Maire demande aux conseillers d'accepter de transférer la totalité des résultats du budget eau et assainissement à la CCBS et de l'autoriser à signer la convention de la CCBS pour remboursement de créances.

Vote : 12 Pour – 1 Abstention (Tiphonie CHATILLON)

10) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA BIBLIOTHEQUE

Affaire n°28/2023

Mme le Maire explique que notre bibliothèque municipale fonctionne avec l'aide du Département, via une convention, dans le cadre de son schéma départemental de développement de la lecture publique.

Au titre de cette convention, la commune a déjà mis en place les prérequis suivants :

- La bibliothèque est équipée d'un poste informatique avec connexion internet
- Le local dédié à la bibliothèque est supérieur au 25 m² minimum requis (76 m²)
- La commune alloue un budget pour achat documentaire à hauteur de 50 cts par habitant
- Au moins une personne a suivi la formation de base
- La bibliothèque est ouverte au public au minimum 4h par semaine.

Cette convention étant arrivée à terme au 31.12.2022, le Département propose d'en signer une nouvelle pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Mme le Maire énumère les changements de cette nouvelle convention qu'il faudra mettre en place d'ici 2028 :

- Deux personnes devront avoir suivi la formation de base
- La commune s'engage à allouer un budget culturel en plus du budget d'achat de documents soit 30 cts de plus par habitant ce qui fait 80 cts par habitant
- La bibliothèque devra être équipée d'un SIGB : Système Intégré de Gestion de Bibliothèque avec catalogue en ligne.

De plus, la commune prend en charge l'électricité, le chauffage, l'assurance et doit veiller à l'information par le biais d'une signalétique, d'un site web, du bulletin municipal ou tout autre support.

De son côté, le Département s'engage sur des prêts de documents, des formations, des prêts d'outils d'animation, des aides techniques.

Cette convention doit être signée avant le 31 mai.

Mme le Maire précise qu'un rendez-vous est prévu avec le Département pour éventuellement changer le mode de gestion de la bibliothèque en créant une régie directe.

Mme Laetitia BAILLOT demande si la régie directe doit être tenue par une personne de la mairie.

Mme le Maire répond que dans ce cas, une personne sera désignée pour la gestion directe de la bibliothèque.

M. Cyrille BELLEBAULT prend la parole pour expliquer qu'en cas de régie directe, et au vu de la convention avec le Département, l'association n'aura plus lieu d'être.

Mme Laetitia BAILLOT demande si cela serait plus simple au niveau gestion technique de la bibliothèque si celle-ci passe en régie directe.

M. Cyrille BELLEBAULT le confirme et précise qu'au niveau budget, la gestion serait également simplifiée.

Il indique que ce sujet sera d'abord étudié en interne après avoir eu les informations du Département sur le fonctionnement d'une régie directe.

Si ce mode s'avère être plus intéressant, une rencontre avec les membres de l'association sera organisée afin d'en discuter.

Madame le Maire demande aux conseillers de valider la signature de la convention avec le Département pour la bibliothèque.

Vote : 13 Pour

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Travaux Arène Seytive

La GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, travaille sur un projet important concernant les rivières l'Arène et la Seytive.

Dans la présentation du projet, il est indiqué que la rivière sera totalement détournée de l'Arène vers la Seytive en sortie du village en asséchant le lit actuel de l'Arène.

Cette hypothèse n'est pas envisageable pour notre commune. Il est plutôt suggéré de conserver le lit normal de l'Arène et de ne détourner que l'excédent vers la Seytive en cas de crue.

Une étude pour ces travaux est envisagée par la CCBS pour 2023-2024, pour une réalisation en 2025. Il n'y a pas encore de coût estimé ; toutefois, le projet risque d'être plus élevé que le détournement de l'excédent.

La CCBS sera contactée pour faire part de l'avis de la commune.

➤ Jardins familiaux

Une parcelle de terrain d'environ 330 m² au stade, au bout du terrain de foot et des tennis, a été préparée par les employés et va être attribuée en petits lopins pour les jardins familiaux à compter du lundi 17 avril 2023.

Un contrat de prêt à titre gratuit sera signé avec chaque personne intéressée.

Sept personnes se sont inscrites mais il reste encore de la place si d'autres sont intéressées.

➤ Projet de territoire par bassin de service

Le territoire de la CCBS a été organisé autour de 5 bassins de service : Belley, Culoz, Valromey, Virieu le grand et Brégnier Cordon.

Le bassin de services de Virieu le Grand comprend, outre notre commune, les communes de La Burbanche, Armix, Rossillon, Cheignieu la Balme, St Martin de Bavel et Cuzieu. A savoir que Cuzieu appartient aussi au bassin de service de Belley.

S'il est logique que la ville centre, Belley, accueille les gros équipements comme l'hôpital ou le lycée, chaque bassin de service offre des services de proximité : école, cantine, garderie, médecins, pharmacie, soins à la personne, commerces de proximité, vie associative, lieux de vie intergénérationnels.

Le périmètre du bassin de service n'est pas figé, il est différent selon le sujet et peut inclure des communes d'un autre bassin de service.

Par exemple, un projet de petite enfance a démarré avec les communes de St Martin de Bavel, Cuzieu et Chazey-Bons.

Le sujet du lac pourrait faire partie des discussions de ce bassin de service en recherchant le soutien de plusieurs communes alentours afin d'être, peut-être, plus entendus par la CCBS que la seule commune de VIRIEU LE GRAND.

Les bassins de service s'organisent comme ils veulent, se réunissent sur les thèmes qu'ils choisissent.

La CCBS peut apporter un peu d'aide en ingénierie, aide juridique, recherche de subventions.

Pour information, un questionnaire a été distribué aux parents de l'école pour connaître leurs besoins sur la petite enfance notamment sur le mode de garde. Les résultats vont bientôt être dépouillés.

➤ **Suite tribunal relatif au vol de matériels de février 2022**

Le 28 février 2023, la commune était convoquée au tribunal judiciaire à BOURG EN BRESSE sur l'affaire des vols de matériels en février 2022. Le prévenu continuant de nier toute implication, à défaut de preuve, il a été relaxé au bénéfice du doute, même si le Président ne croyait pas du tout à ses dires.

➤ **Point sur les travaux**

En 2022, des dossiers de demande de subventions ont été réalisés et acceptés pour divers travaux.

Cette année, il est donc possible de passer à la réalisation.

Avant toute validation, les devis seront tout d'abord remis à jour.

- *Les équipements au stade* : les devis sont en hausse : PLAYGONES : 111 429,12 € TTC avec +7,5% ; TRANSALP : 119 647,20 € TTC ; SATD : 130 734 € TTC dont 66 972.80 € TTC pour le seul TMS. Il faut peut-être vérifier le besoin sur la table de foot/volley ou envisager de la remplacer par une table de ping pong.
- *Les travaux au cimetière* : une subvention de 30% a été attribuée au lieu des 80% attendus. La totalité des travaux ne sera donc pas réalisée. La maçonnerie est urgente car le mur tombe. Le crépi n'est pas indispensable. L'entreprise GENC, seul maçon à avoir répondu, a mis à jour son devis à la hausse de 20 %, soit un coût de 14 910 € TTC. Il est difficile d'avoir d'autres devis car les artisans ont beaucoup de travail et ne répondent pas.
- *Les travaux de sécurisation à la gendarmerie* : le devis de l'entreprise VISTALLI de 9 166 € HT subventionné à 80% n'a pas augmenté. Le devis a donc été signé. Le coût de ces travaux est de 11 000 € TTC pour une subvention de 7 333 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 3 667 €. Il est précisé que la TVA sera récupérée dans deux ans à hauteur de 16,404 %
- *Le parking du cimetière* : subventionné à 30 % par le Département, la mise à jour du devis est en cours.
- *Les toilettes publiques* : le devis de l'entreprise GENC pour la démolition et la réalisation d'une nouvelle dalle est également en hausse de 20% à 5 353 € TTC ; la cabine sanitaire à BTP MAT est en baisse de 640 €. Ces travaux sont subventionnés à 30% par le Département.
- *Le chemin forestier de Ravière* : pas de vente de bois prévue cette année de ce fait, il n'y a pas d'urgence pour ces travaux. Ils seront donc prévus plus tard dans l'année ou en début d'année prochaine. Les devis de Vincent TP à 39 510 € TTC et de PONCET à 23 750 € seront à mettre à jour ; la subvention est de 60 %.

Pour information, les miroirs de rue et les divers panneaux commandés pour la commune par la CCBS ont été reçus et vont bientôt être installés dans le village. La commande de 5 poubelles est également en cours.

Des engins seront loués pour enlever les tas de terre derrière l'école et à Montfalcon. Les bacs béton sur le parking de l'Astrée seront démolis pour gagner quelques places ainsi que le muret devant la maison Udry.

➤ **Maison Udry**

M. SPENNATO qui travaille pour un constructeur immobilier, est passé en mairie. Il indique que l'estimation de ce bien serait plutôt entre 30 et 35 000 €.

Après avoir relancé deux personnes intéressées qui en fin de compte ne donneront pas suite, l'annonce a été remise en ligne à 45 000 €.

➤ **Immeuble SEMCODA route de Lyon**

L'immeuble situé au 84 route de Lyon comporte 11 logements gérés par la SEMCODA. Pour réaliser ce programme, la commune leur avait cédé le terrain en bail à construction en décembre 1988 pour une durée de 42 ans, soit jusqu'au 20 décembre 2030. A son terme, la commune en devient propriétaire.

La SEMCODA entretient régulièrement ces logements en changeant les radiateurs, les chauffe-eaux, les équipements de cuisine et salle de bain, ils ont également fait isoler les combles.

Tous les 30 ans environ, ils engagent des rénovations lourdes sur leurs bâtiments et envisagent donc en 2023 ou 2024 d'isoler l'immeuble par l'extérieur, de remettre aux normes l'électricité et de changer les menuiseries (porte d'entrée, portes palières, fenêtres) pour un montant de 341 550 € TTC.

Pour cela, SEMCODA contractera un prêt sur 25 ans, donc bien au-delà de l'échéance du bail à construction. Ils demandent donc de proroger ledit bail jusqu'en 2050 environ et de garantir le prêt. Donc en cas de non-paiement du prêt par la SEMCODA, c'est la commune qui devra payer les échéances.

Dans le cas contraire, si la mairie souhaite récupérer cet immeuble en 2030, ils ne feront que quelques petites rénovations sur les 7 ans restants mais pas de gros travaux.

Donc, deux possibilités s'offrent à la commune :

- accepter la prorogation du bail avec la SEMCODA jusqu'en 2050,
- refuser la prorogation ce qui fait que la commune deviendra automatiquement propriétaire de ce bâtiment au 20 décembre 2030.

Dans ce cas, la commune décidera de faire ou pas les travaux de rénovation si besoin, de continuer à louer les logements ou de vendre l'immeuble en entier, ou appartement par appartement.

Il est précisé que les logements sont en bon état.

Mme Tiphonie CHATILLON précise qu'à chaque logement est lié un bail et qu'il ne sera pas possible de déloger tous les locataires en même temps.

Mme le Maire répond que si un promoteur est intéressé ou même un particulier souhaite investir dans l'immobilier, le fait qu'un locataire soit déjà en place dans le logement peut être avantageux.

Après discussion, Mme le Maire demande l'avis des conseillers pour récupérer la propriété en 2030.

Vote : 5 Pour – 8 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Cyrille BELLEBAULT, Laetitia BOUVIER, Huguette GIRERD, Frédéric DONIO, Lamia GILARDINO, Christian MORNIEUX, Tiphonie CHATILLON)

Ce sujet sera revu ultérieurement.

➤ **Lac**

La CCBS a prévu d'installer un ponton de baignade au lac ainsi qu'un ponton de pêche pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à proximité, des jeux d'enfants, des toilettes sèches.

Le sujet des toilettes sèches posait des questionnements mais, après avoir discuté avec le Maire de la commune de Murs et Géligneux qui a installé ce type de sanitaire au printemps dernier au pied de la via Rhôna, le retour est positif. Il s'agit plutôt de toilettes écologiques.

Un candidat de 29 ans, qui a travaillé en station à Lachat cet hiver, a été retenu pour la restauration sur le site cet été. Il n'a pas de foodtruck mais installera un container démontable durant la période estivale.

Mme Laetitia BAILLOT demande si l'emplacement du ponton est définitif.
M. Yves WITKOWSKI répond que visiblement oui.
Plusieurs conseillers estiment que ces emplacements ne sont pas adaptés.

➤ **Boules – Coupe d'Adamo**

Le 11 juin aura lieu la coupe d'Adamo aux jeux de boules rue du stade. L'association souhaite faire participer les élus en doublette ou triplette.

Mme Tiphane CHATILLON suggère aux associations d'éviter de prévoir des manifestations sur une même date ; le repas « côte de bœuf » est prévu le même jour.

➤ **Commémoration du 08 mai 1945**

Comme chaque année, une cérémonie sera organisée au Monument aux Morts le 08 mai pour la commémoration de la fin de la 2^e guerre mondiale.

Cette année, une trentaine de cadets de la gendarmerie, âgés de 15 à 17 ans, participeront à la cérémonie sous la direction du colonel LAHERY.

Le parrain de la promotion 2022-2023 est le gendarme Jean GUY, qui était en poste à VIRIEU, et qui a œuvré dans la résistance. Il a été fusillé par les Allemands en juin 1944 à Challes les Eaux. Le vin d'honneur aura lieu à la salle des fêtes compte tenu du nombre de participants.

➤ **Arrêté signé pour interdire les chiens dans le parc Montfalcon**

Suite à cet arrêté, plusieurs commentaires de mécontentement ont été faits sur les réseaux.

Mme le Maire explique que ce parc va être réaménagé afin d'en faire profiter les habitants. Les excréments n'incitent pas à s'attarder dans le parc avec les odeurs.

Mme Tiphane CHATILLON suggère de mettre un enclos appelé canisette afin que les chiens puissent y faire leurs besoins.

➤ **Fontaine sur la place**

Une limace bouche l'arrivée d'eau de la fontaine ; la CCBS et SODEVAL sont avisés pour réparation.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 26 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme Rolande DEMITRES ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphonie ; Mme MARIETTAZ Anne.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à BOUVIER Laetitia).

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme BOUCHISSE Corinne se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

12) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2023.

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2023.

Vote : 15 Pour

13) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
BOUVIER	Tondeuse Ferris 9 320 € avec reprise Etesia -2000 €	7 320,00 €
PONCET	Parking cimetière	9 145,00 €
GENC	Dalle béton toilettes publiques	5 353,20 €
BARBIER	Broyeur de végétaux	1 920,00 €
EIRL Pierre et Jardin	Fleurissement	2 002,56 €
JEAN LAIN	Toyota Hilux avec crochet d'attelage et carte grise	34 545,76 €
SIGNATURE	Marquage au sol routes départementales et place Monument	6 597,09 €

14) REPRISE DU MATERIEL COMMUNAL NON UTILISÉ

Affaire n°29/2023

Mme le Maire rappelle que lors du conseil du vote du budget, il a été prévu de renouveler le matériel des employés communaux.

En même temps que ces achats autorisés par le budget, il est envisagé de faire reprendre les vieux matériels. Certaines transactions dépassant le montant de la délégation donné au Maire, il convient de demander l'approbation du conseil municipal.

Voici ce qui est prévu proposé par l'entreprise COCHET :

- Achat d'un tracteur avec chargeur, lame à neige, saleuse et girobroyeur pour 78 912 € TTC.
- Reprise du tracteur avec godet, lame, étrave, saleuse, broyeur, aspirateur à feuilles et épareuse pour 34 500 €.

Le montant final de cette opération est donc de 44 412 € TTC.

Mme le Maire spécifie que 16% de TVA sera récupérée dans 2 ans sur le montant de l'achat sans la reprise.

Elle précise également qu'il reste à trouver l'élagueuse sur perche et la remorque basculante.
La vieille remorque dont le vérin fuit serait reprise à 300 € par l'acheteur des anciens tracteurs Deutz.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il y a eu d'autres entreprises de consultées.

Mme le Maire répond que nous avons eu des propositions des sociétés BOUVIER, COCHET et BARBIER. Après étude, l'entreprise COCHET est la mieux placée.

M. Florent PAILLE demande si l'épareuse qui doit être reprise par COCHET est celle achetée récemment.

Mme le Maire répond par l'affirmative et indique que ce matériel ne pourra pas être utilisé avec le nouveau tracteur.

Elle précise que ces choix ont été faits en accord avec les employés communaux.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les achats et reprises proposés.

Vote : 15 Pour - à l'unanimité

15) VENTE MAISON UDRY

Affaire n°30/2023

Mme le Maire explique qu'après quelques visites de la maison, un réfugié ukrainien, travaillant dans le bâtiment, Oleh SLIEPCHENKO s'est porté acquéreur.

Le prix a été négocié à 37 000€. Il fera les travaux lui-même, ayant trouvé un logement sur la commune d'ici fin juin.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la vente de la maison dite « maison Udry » à M. Oleh SLIEPCHENKO pour la somme de 37 000 €.

Vote : 15 Pour – à l'unanimité

16) EMPLACEMENT ALGECOS

Affaire n°31/2023

Mme le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été décidé d'attribuer quatre des algecos mis provisoirement sur le parking de l'école, à la société de chasse.

Il était envisagé de les mettre près des ateliers communaux, Route de Genève, mais la parcelle est en zone risque chute de blocs.

Il a donc fallu trouver un autre emplacement.

Après recherche et prise de contact avec le service ADS, les algecos pour la société de chasse pourraient être installés dans la cour de la gare, coté village, Place de Narvik, au plus près des habitations, tout contre le talus de manière à ne plus être en secteur à risque pour les eaux de ruissellement.

Les autres, initialement prévus au stade, (impossible puisque le terrain est situé en zone inondable), pourraient être installés près de l'école. Ils pourraient servir de salle des jeunes, salle de réunions ou autres, avec une gestion communale.

Toutefois, le secteur étant en risque faible eaux de ruissellement, le bâtiment devra être surélevé de 20 cm. De plus, étant donné que ce bâtiment sera utilisé par du public, il devra être conforme aux normes ERP, Etablissement Recevant du Public, ce qui signifie qu'il devra donc avoir une rampe d'accès handicapés de 4 mètres.

Mme Rolande DEMITRES demande si la société de chasse a été contactée pour l'emplacement attribué.
Mme Tiphonie CHATILLON explique que les chasseurs ont proposé plusieurs endroits mais que le PLU et les zones de prévention des risques de chutes de rochers ne permettaient pas l'implantation choisie.
L'emplacement vers la gare convient à tous, d'autant plus que les réseaux sont à proximité ainsi qu'un parking.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider l'emplacement des algécos des chasseurs à la gare.

Vote : 12 Pour – 2 Contre (Frédéric DONIO-Christian MORNIEUX) – 1 Abstention (Tiphonie CHATILLON)

Mme Tiphonie CHATILLON précise que la société de chasse a besoin d'eau et d'électricité.

L'idéal aurait été un peu retiré du village pour éviter toute nuisance mais explique que la gare est un bon compromis pour l'association.

Elle tient également à spécifier que, malgré les dires, les chasseurs se garent correctement au Clos Montfalcon.

Mme Rolande DEMITRES demande si le projet de déplacer les locaux des employés communaux est toujours d'actualité car elle suggère que ce bâtiment pourrait être adéquat pour les chasseurs.

Mme le Maire répond que ce projet n'est plus en cours.

Mme Huguette GIRERD s'inquiète du fait qu'il existe un arrêt pour les bus.

Mme le Maire explique que l'arrêt est situé plus en aval du projet.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider l'emplacement des algécos à côté de l'école.

Vote : 13 Pour – 1 Contre (Frédéric DONIO) – 1 Abstention (Tiphonie CHATILLON)

17) REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Affaire n°32/2023

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre de la convention avec le Département pour la bibliothèque municipale, le conseil municipal doit approuver le règlement intérieur de la bibliothèque. Son contenu a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne. Il explique notamment les conditions d'inscriptions, les modalités de prêt des documents et le comportement des usagers ainsi que les horaires d'ouverture et les tarifs de la bibliothèque.

Elle précise que ce document a été envoyé aux conseillers en même temps que la convocation à la présente réunion.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si ce document a été réalisé avec l'association.

M. Cyrille BELLEBAULT et Mme le Maire répondent qu'il a été proposé à la mairie par l'association qui a demandé l'avis au Département.

Mme le Maire en profite pour expliquer que, lors d'une réunion, les personnes du Département ont indiqué que la gestion en régie directe de la bibliothèque municipale était la plus adaptée.

De ce fait, une réunion avec l'association est prévue afin de leur expliquer le principe de la régie directe qui ne se ferait pas avant janvier 2024.

Mme le Maire demande aux conseillers de valider le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Vote : 13 Pour – 2 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Laetitia BAILLOT)

18) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Affaire n°33/2023

Mme le Maire propose d'attribuer les subventions 2023 aux associations.

Elle précise que :

- le sujet des drapeaux des anciens combattants sera étudié
- Brass at home ne devrait pas organiser leur festival cette année
- Bibliothèque la Clé des Champs, dans le cadre de la convention avec le Département, la commune doit verser une subvention de 0.50€ par habitant pour l'achat de livres et 0.30€ par habitant pour du culturel. De plus, la commune doit prendre en charge les différents frais comme les assurances.

Subventions	2022	Demandé 2023	Budgété 2023
ADAPEI	200 €		200 €
Anciens Combattants	300 €	Voir drapeaux	300 €
Brass at Home	2 200 €	1 500 €	500 €
Bibliothèque	900 €	1 200 €	1 100 €
Collège Valromey	100 €		100 €
Chasse	200 €	EDF 688 €	200 € + Algecos
Sou des écoles	0 € (500 € fin 2021)	1 000 €	500 €
Tennis	300 €	500 €	300 €
Arène	10 406 €	11 000 €	10 000 €
Chorus	Radiateurs (2 sur 3)	500 €	300 € + 1 radiateur
Marionnettes de la Tour		400 €	400 €
Virieu Animations	2000 €	1 500 €	1 500 €
USB (Boules)	Prise en charge des frais (électricité)	Frais électricité + matériel + peinture	Frais électricité + peinture
VRC (Rugby)	200 €	1 370 €	1 000 €
Krisalyd		150 €	100 € Au démarrage
Banque alimentaire			250 €
AGATH (gares)			100 €
TOTAL	16 806 €		16 850 €

Mme Corinne BOUCHISSE demande si, dans la subvention de Virieu Animations, l'organisation du feu d'artifice est prévue.

Mme le Maire répond par la négative et rajoute qu'il s'agit d'achat de matériel.

Certains membres du conseil indiquent qu'étant donné qu'ils font partie d'associations mentionnées, ils préfèrent s'abstenir de voter.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le montant des subventions attribuées aux associations pour 2023.

Vote : 9 Pour – 1 Contre seulement pour la subvention à Brass at Home (Christian MORNIEUX) - 5 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON, Frédéric DONIO, Florent PAILLE, Huguette GIRERD)

19) PROJETS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme le Maire fait état des projets de travaux à venir pour lesquels il est possible de demander des subventions à différents organismes.

Coussins lyonnais en haut du village

A l'entrée du village, en haut de la route d'Hauteville (D53), les voitures arrivent vite sur cette route en pente alors qu'il y a un virage et peu après, la sortie du lotissement de Clairefontaine d'un côté et d'habitations de particuliers de l'autre côté, avec très peu de visibilité.

Pour obliger les véhicules à ralentir, il est prévu d'installer des coussins lyonnais en béton au niveau du virage, avec l'accord du Département. La signalétique est fournie par la Communauté de Commune Bugey Sud.

Pour la fourniture et pose des coussins lyonnais, un devis de 10 317 € HT a été reçu de GCTP.

Une subvention de 15% auprès du Département pour les Amendes de police pourrait être demandée. Toutefois, n'ayant droit qu'à un dossier par an, il serait plus judicieux de demander une subvention départementale sur le projet d'accessibilité mairie pour lequel le taux sera plus élevé.

De plus, les travaux pourront commencer plus rapidement.

Affaire n°34/2023

Accessibilité mairie

Mme le Maire explique qu'un diagnostic accessibilité avait été établi il y a quelques années concernant la mairie pour l'accueil du public au rez-de-chaussée et l'accès à la salle du conseil et des mariages à l'étage mais les travaux n'ont pas été réalisés.

La solution la plus simple est un ascenseur extérieur sur la façade Ouest (côté bar) avec un arrêt à 0,80 m à l'accueil avec suppression des marches et un autre à 3,90 m à la salle des mariages avec transformation de la fenêtre en porte.

Les accès actuels seront maintenus, seules les Personnes à Mobilité Réduite emprunteront l'ascenseur qui sera accessible seulement sur demande.

Ces travaux nécessitent donc des travaux de maçonnerie, d'électricité ainsi que la fourniture et l'installation de l'ascenseur.

Suite aux devis reçus, l'installation de l'ascenseur s'élève à 36 322,15 € HT et la maçonnerie à 11 500 € HT. Il manque encore un devis pour l'alimentation électrique.

Les aides financières pour ce projet pourraient être de 40% pour la DETR et de 30 % pour le Département.

Mme le Maire rappelle que ces devis servent à monter le dossier de demande de subventions pour les futurs travaux mais qu'ils seront revus après la réponse des organismes subventionneurs.

M. Florent PAILLE souligne qu'un ascenseur sur la façade devant le parking risque de ne pas s'intégrer et demande si l'ascenseur est vitré.

Mme le Maire répond que sur le devis reçu, deux faces sont vitrées mais pas la troisième.

Mme Tiphonie CHATILLON explique qu'elle est d'accord pour l'ascenseur mais indique qu'il conviendrait mieux de le mettre sur une autre façade, du fait du périmètre des bâtiments de France. Elle estime que cela gâcherait la façade de la mairie.

M. Yves WITKOWSKI indique que c'est l'endroit le plus adapté et amenant le moins de travaux.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de le mettre du côté du bureau de Michaël ou au niveau du bureau du Maire.

Mme le Maire explique qu'elle a l'étude de 2015 et que l'ascenseur est prévu du côté du parking. On peut revoir le sujet mais si chaque mandat paie une nouvelle étude sans faire les travaux, on n'avance pas. Il a été envisagé de mettre une rampe pour l'accès au secrétariat mais vu les normes (pente à 5%), il faudrait une rampe très longue.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le fait de demander les subventions pour ce projet.

Vote : 15 Pour

Bâtiment Montfalcon

Mme le Maire explique que le projet consiste à fermer la partie ouverte (pose d'une porte), à faire une dalle béton et une mezzanine. Virieu Animations entreposera son matériel dans cette partie.

La grande salle ainsi libérée sera isolée et équipée d'une petite cuisine ainsi que des toilettes PMR et pourra être louée.

Mme Corinne BOUCHISSE demande qui pourra louer cette salle.

Mme le Maire explique qu'elle aura la même fonctionnalité que la salle des fêtes mais en plus petite capacité d'accueil.

Seuls deux devis ont été reçus, le premier pour le sol béton de 5 150 € HT et le second pour l'aménagement intérieur des murs et plafonds avec isolation pour 49 548,65 € HT.

Il reste encore à recevoir des devis du plombier, de l'électricien, du menuisier et du carreleur.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le fait de demander les subventions pour ce projet.

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (Tiphonie CHATILLON)

Eglise

Mme le Maire explique qu'il est envisagé de refaire la partie de toit la plus ancienne, changer les cheneaux et remettre l'électricité aux normes.

Toutefois, aucun devis n'a encore été reçu, ce projet sera peut-être décalé sur l'année prochaine.

Mme le Maire demande si les membres du conseil sont d'accord pour voter un accord de principe sur ce projet afin de pouvoir faire la demande de subvention dès que les éléments seront reçus.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le fait de demander les subventions pour ce projet.

Vote : 15 Pour

20) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Fromagerie BELLAIT

Pour rappel, un bail pour la location de l'ancien restaurant a été signé avec M. Geoffrey NEVEUX, gérant de la fromagerie BELLAIT, au 1^{er} décembre 2021 pour 18 mois, renouvelable tacitement pour 18 mois supplémentaires soit jusqu'au 30 novembre 2024.

Sur sa demande, un avenant a déjà été établi au bail initial acceptant de ne pas augmenter son loyer, comme signé par les parties à l'origine.

Aujourd'hui, BELLAIT demande à diminuer sa surface louée dans l'ancien restaurant avec une baisse de loyer associée. Il souhaiterait conserver la salle de restaurant, la cuisine, le vestiaire et restituerait le bar, les sanitaires et l'entrée ainsi que le sous-sol.

Il faudrait donc trouver un second locataire pour le bar.

Ceci suppose des investissements en travaux : cloisons, ouverture et fermeture de portes.

Il est précisé que le bar étant un Etablissement Recevant du Public, il faudra faire passer la commission sécurité et peut-être apporter des modifications.

Concernant l'eau, l'électricité et le chauffage, BELLAIT propose de partager à l'amiable les frais mais ce genre de conciliation ne dure jamais et amène toujours des problèmes.

Pour éviter tout problème, il faudrait faire les travaux pour partager les réseaux d'eau, d'électricité et le chauffage. La rampe d'accès qui n'est pas aux normes serait éventuellement à revoir également.

Le sujet de la terrasse dans la cour commune risquerait aussi d'amener des problèmes.
Tout ceci engendrerait beaucoup de frais d'autant plus qu'il est possible que BELLAIT ne reste pas.
Pour la commune, l'idéal est de retrouver un restaurateur pour l'ensemble de la surface.

Après discussion, l'ensemble des conseillers refuse la proposition de la fromagerie Bellait pour partager les locaux de l'ancien restaurant.

➤ **Enquête publique Programme d'entretien des milieux aquatiques de la Communauté de Communes Bugey Sud**

Une procédure d'enquête publique va être ouverte du **05/06/23 à 08h00 au 22/06/23 à 16h30** dans le cadre du futur programme d'entretien des milieux aquatiques de la CCBS.

Ce programme comprend des actions courantes en lien avec la prévention du risque inondation, la préservation de la végétation de berges dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la gestion et l'entretien des milieux humides et cours d'eau du territoire, hors bassin versant du Séran.

Dans ce cadre, la ville de Belley a été désignée chef-lieu de l'enquête publique, 8 autres communes ont été désignées pour recevoir une permanence et/ou un registre d'enquête publique.

La commune de Virieu le Grand accueillera le commissaire enquêteur pour une permanence le 16 juin 2023 de 14h à 17h.

A noter également :

- Les observations du public pourront aussi être :
 - Formulées par mail : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr ;
 - Envoyées par courrier adressé au commissaire enquêteur, Mme BRUN, à l'adresse de la mairie de Belley - 11 Bd de Verdun, 01300 Belley ;
- Le dossier de l'enquête publique est aussi consultable en ligne à cette adresse : <https://www.ccbugeysud.com/nos-services/gemapi/>.

La commune de VIRIEU LE GRAND est notamment concernée par les travaux Arène – Seytive.

Mme le Maire rappelle les informations fournies lors d'un précédent conseil.

La prévision de ce projet est d'assécher l'Arène en sortie du village en reportant la totalité des eaux vers la Seytive. Mme Rolande DEMITRES prend la parole en soulignant que ce genre de procédé finit toujours mal et que la nature reprend toujours ses droits à un moment ou un autre.

Mme le Maire indique qu'elle a déjà émis un avis défavorable à ce projet.

L'ensemble des conseillers ne comprend pas comment ce projet a été étudié. Il n'est pas cohérent.

Mme Rolande DEMITRES propose que le conseil délibère sur ce sujet, en plus de le faire individuellement.

Affaire n°37/2023

Mme le Maire demande donc aux conseillers de se prononcer pour garder l'Arène en sortie du village

Vote : 15 Pour

M. Yves WITKOWSKI en profite pour signaler qu'une journée sera organisée avec appel aux bénévoles pour nettoyer la rivière.

➤ **Projet Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU)**

La représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU), nouveau plan cadastral coproduit par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), a pour objectif d'offrir une continuité géographique sur l'ensemble du territoire en conformité avec la réalité du terrain, sans aucun impact sur les bases de la fiscalité directe locale.

Suite à l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018, ces travaux, qui consistent à adapter la géométrie des plans cadastraux existants, ont été lancés dans le département et sont désormais en voie d'achèvement.

Les résultats doivent être obligatoirement portés à la connaissance des propriétaires fonciers avant leur entrée en vigueur, les communes intervenant dans le processus d'information.

Un arrêté a été signé pour informer les propriétaires de la mise en consultation des nouveaux plans et la possibilité de formuler des observations sur la représentation de leurs parcelles pour une période de **1 mois à compter de la date du 28/05/2023**.

La communication des résultats du plan adapté est prévue principalement par le biais du portail **rpcu.cadastre.gouv.fr**. L'accès à ce portail sera libre et se fera à partir d'un simple poste informatique doté d'une connexion internet. Le plan pourra être consulté par les propriétaires fonciers à partir de la date fixée dans l'arrêté municipal, à savoir le 28 mai 2023.

Mme le Maire explique que tout propriétaire peut donc vérifier par le biais de cette enquête publique que les parcelles lui appartenant sont bien répertoriées au niveau du cadastre.

Elle précise que cette démarche est importante afin de mettre à jour les données mais que cette démarche ne concerne que les parcelles non bâties.

➤ **Vente parcelle B894 au Murat**

Mme le Maire rappelle ce sujet déjà évoqué en réunion du conseil.

Elle indique que le bornage a été effectué le 1^{er} mars 2023.

Le projet de division de la parcelle a été validé. La parcelle restant à la commune a une superficie de 843 m².

L'acheteur potentiel contacté en mars s'est finalement désisté.

Une annonce a donc été déposée sur le bon coin à 80 000 €.

➤ **Achat parcelles Mme GIRERD**

L'achat de deux parcelles près de la cascade du Niaz cadastrées D 389 d'une superficie de 1 680 m² et D 398 d'une superficie de 1 030 m² a été signée le 23 mai courant pour un montant de 500 € et 408€ de frais de notaire.

➤ **Assurance**

Suite à l'audience au tribunal concernant le vol de matériel en février 2022, une demande de remboursement des frais d'avocat a été faite auprès de notre assurance. La totalité de ces frais, soit 900€, ont été remboursés.

Une déclaration de sinistre a été faite suite au signalement d'une borne incendie cassée en face du saloir. Il est précisé qu'il n'y a pas de fuite. Le devis de réparation de SODEVAL s'élève à 4 170 € TTC.

Afin d'éviter à nouveau une détérioration de cette borne mal placée par rapport à l'entrée du saloir, un devis pour déplacer la borne est en attente par SODEVAL.

Un expert doit venir sur place le 7 juin pour constatation des dégâts.

➤ **Droits de place**

Suite à diverses discussions sur les droits de place, des vérifications ont été faites sur les textes réglementaires.

Il s'avère que l'occupation du domaine public communal par des marchés, des vide-greniers ou les terrasses, doit obligatoirement faire l'objet du versement d'un droit de place auprès de la mairie puisque c'est considéré comme une recette fiscale, et qu'elle ne peut être déléguée à une association.

Le mandat précédent avait remis en place un marché hebdomadaire sans demander de droits de place. Afin d'éviter toutes sanctions, en janvier 2022, le conseil a validé des tarifs volontairement faibles afin d'inciter les marchands tout en respectant la légalité. Ces tarifs sont les suivants : Occasionnel : 2 euros, au Mois : 6 euros, au Trimestre : 15 euros, au Semestre : 23 euros, à l'Année : 30 euros, Vente occasionnelle sur camion : 30 euros.

De plus, il aurait fallu prendre l'avis des organisations professionnelles des commerçants non sédentaires. La Fédération Nationale des Marchés de France rappelle le respect de l'égalité devant le service public, sans critère discriminatoire tel que la nature de l'activité commerciale ou artisanale, la qualité du professionnel : producteur ou revendeur, résidant de la commune ou venant d'ailleurs, habitué ou occasionnel.

La pratique la plus répandue et la plus conforme au respect de l'égalité devant le service public consiste à calculer les droits de place d'après un tarif unique, en fonction de la surface de l'emplacement, soit au nombre de mètres linéaires.

Mme le Maire explique que les vides-greniers organisés sur le domaine public doivent être encaissés par le régisseur des droits de place de la mairie soit Yves WITKOWSKI ou Tiphonie CHATILLON qui est suppléante. Une association ne peut donc organiser ce genre de manifestation sur le domaine public en encaissant elle-même les droits de place.

Mme Corine BOUCHISSE est surprise de cette nouvelle puisque différentes communes aux alentours délèguent les ventes au déballage à des associations. Elle va se renseigner et demande à revoir ce sujet au prochain conseil.

Mme Tiphonie CHATILLON explique que vu ces informations et au vu de l'investissement que cela implique, les associations ne voudront plus organiser de brocante ou vide-grenier si les bénéfices doivent revenir à la mairie.

➤ **Commerces en vente**

Le bar est fermé depuis le 15 mai 2023. Le tribunal n'a pas prononcé la liquidation judiciaire à ce jour. Les murs sont en vente au prix de 107 000 €, le fonds à 77 000 € et les travaux sont estimés à environ 80 000 €.

Mme Tiphonie CHATILLON indique qu'elle n'a pas les mêmes informations sur les prix.

Mme le Maire répond qu'une parcelle de bois a été rajoutée au prix de vente des murs.

Il semble que l'immeuble de la pizzeria soit également en vente au prix de 200 000 €. Le bâtiment comprend le local de la pizzeria, des caves, des appartements au-dessus ainsi qu'un plateau.

➤ **Lac**

La Communauté de Commune Bugey Sud vient de faire parvenir l'arrêté de surveillance des eaux de baignade du lac pour cet été. Elle sera surveillée tous les jours de 12h30 à 18h30 du 1^{er} juillet au 03 septembre 2023. Les animaux et les feux sont interdits sur le site.

Au niveau du parking, celui existant doit être optimisé afin de mieux accueillir les voitures.

En ce qui concerne le projet du deuxième parking de l'autre côté de la route départementale, une étude est en cours entre la CCBS et le Département qui inclut la création d'une voie douce venant du village. Il est prévu pour l'année prochaine.

L'installation des jeux d'enfants, des toilettes publiques et des pontons de baignade et de pêche côté plage doit avoir lieu en mai et juin.

Le snack ne devrait pas tarder à s'installer sur le site.

➤ **Fleurissement**

Pour faire gagner du temps aux employés qui arrosaient les fleurs trois fois par semaine, ainsi que pour faire des économies d'eau, surtout si un nouvel arrêté préfectoral interdisant l'arrosage pour cause de sécheresse vient à être signé, il a été demandé au fleuriste des plantes qui réclament peu d'eau afin de ne les arroser qu'une seule fois par semaine.

Après réception de plusieurs devis, le nouveau fleuriste d'Artemare, le jardin du Fierloz, a été choisi pour ses tarifs et son choix de plantes vivaces.

Il semble que certaines personnes se sont plaintes que le fleurissement n'était pas beau et peu fleuri. Il faut le temps que les plantes s'installent. L'avantage non négligeable est que ces vivaces seront encore présentes l'année prochaine afin de faire diminuer le coût d'achat chaque année. Toutefois, les coupes seront réajustées chaque année en fonction des besoins.

De plus, il est signalé que des lauriers ont été volés la semaine suivante de leur mise en pot vers le cimetière. Ils ont été remplacés par des cactus.

➤ **Terrain micro crèche**

Mme PONASSE a mis en vente le terrain de 614 m² où devait être construite la micro-crèche au prix de 49 500 €. Une offre à 15 000 € lui a été faite (montant auquel elle a acheté), afin de récupérer cette parcelle ; cette offre a été refusée.

Il est précisé qu'aucune clause spécifiant le fait qu'elle ne pourrait pas revendre la parcelle n'a été mentionnée dans l'acte de vente.

Une personne souhaiterait y installer une « tiny house » de 54m² avec toiture pointue. Après réflexion, ce type de maison ne s'harmoniserait pas dans le quartier.

Entre temps, une autre personne a téléphoné en mairie afin d'avoir des informations. Elle gère déjà une micro-crèche à Maillat et souhaite en ouvrir une deuxième. Cette solution nous conviendrait bien.

Afin d'inciter l'installation de la micro-crèche, il est proposé que la commune paie les études de polluant, point qui posait problème à Mme PONASSE et si le résultat est négatif, Mme PONASSE s'engagerait à privilégier la vente pour une micro-crèche.

L'ensemble des membres présents est favorable à cette proposition.

➤ **PLU**

L'Atelier du Triangle, principal consultant dans la révision du PLU, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

M. BENOIT, notre interlocuteur, est parti chez Mosaïque Environnement et a proposé de poursuivre le dossier après avoir réglé l'administratif.

Dans la continuité de cette révision, une réunion du groupe de travail des élus pour la reprise des éléments règlementaires autour de la question du zonage et des outils graphiques aura lieu le 30 juin après-midi.

Afin d'optimiser ses déplacements, cette réunion sera suivie d'une présentation au Conseil Municipal sur les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), en fonction des évolutions présentées lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées de janvier dernier. De ce fait le prochain conseil municipal sera le vendredi 30 juin et exceptionnellement avancé à 18h00.

➤ **Devise mairie**

La devise Liberté Egalité Fraternité ne figure pas au fronton de notre mairie, ce qui pourrait devenir obligatoire sous peu. Des devis sont en cours pour la mettre en lettre métal noir.

➤ **Biens vacants susceptibles sans maître**

Un dossier pour récupérer les biens sans maître est en cours.

Toutefois, la Communauté de Communes propose de se pencher sur les biens vacants susceptibles d'être sans maître, ce qui compléterait le dossier actuellement en cours et pourrait concerner encore beaucoup d'autres parcelles.

Les critères pris en compte afin de trouver ces terrains sont les suivants :

- parcelles inscrites au registre cadastral avec un code erreur ;
- Succession ouverte depuis plus de 30 ans ;
- Propriétaire âgé de plus de 100 ans ;
- Date de naissance du propriétaire inconnue ;
- aucun acte réalisé depuis plus de 30 ans ;
- etc.

La Communauté de Communes Bugey Sud propose de prendre en charge le coût du prestataire. La commune doit trouver quelques personnes qui connaissent bien la commune pour lui fournir des informations.

➤ **Frelon asiatique**

Le frelon asiatique pose encore des problèmes dans notre région. Il mange les insectes et notamment les abeilles.

Si on ne fait rien, dans 5 ans, il n'y aura plus d'abeilles et donc plus d'apiculteurs en Rhône Alpes !

L'entreprise GDS est chargée de la destruction des nids grâce aux subventions du Département et de la Communauté de Communes Bugey Sud.

Il suffit de faire le signalement du nid sur le site « frelonsasiatiques.fr » avec s (autre faux site).

➤ **Bio déchets**

La Communauté de Communes Bugey Sud va acheter une quarantaine de containers pour les bio déchets, c'est-à-dire des composteurs, destinés surtout aux habitants logés en appartement. Trois containers seront installés sur la commune à la rentrée 2023. Un test d'un an est prévu avec un point d'étape à 6 mois.

Des questions sont soulevées sur les odeurs, les déchets déposés à côté et le risque de prolifération des rats.

Il y a encore peu d'information sur ce projet.

➤ **Arrêté chiens**

Mme Huguette GIRERD demande si l'arrêté pour les chiens a été mis en place.

Mme le Maire indique que l'arrêté sera installé en même temps que les panneaux qui sont en mairie. Toutefois, n'ayant qu'un seul employé communal sur deux en activité, le temps lui manque pour tout faire.

Mme Laetitia BAILLOT demande si le lac va réellement être interdit aux animaux.

Mme le Maire indique que c'est la volonté de la Communauté de Communes Bugey Sud. La plage et l'eau seront interdites aux animaux domestiques.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h25

VIE LOCALE

▪ RAPPEL Stationnement et interdiction de circulation école

Pour la sécurité des enfants, nous vous rappelons que la rue des écoles est interdite à la circulation (et stationnement) 4 fois par jour, pendant une demie heure, aux heures d'entrée et sortie des classes, les jours d'école.

Si vous ne voulez pas attendre, selon votre destination, passez par la route d'Hauteville ou la rue du Coter.

Récalcitrants, attention à votre porte-monnaie !

Par ailleurs, le marquage au sol vient d'être retracé. Des places de stationnement sont tracées à certains endroits, à d'autres non, même si l'on peut stationner, notamment la nuit. Par contre, il est interdit de stationner à l'emplacement des lignes jaunes !



▪ Marchés nocturnes

Venez retrouver les artisans et producteurs locaux sur les marchés nocturnes qui auront lieu les lundis 17, 31 juillet et 14 août dès 18h00 sur la place du village.

Pour quelques emplettes ou pour une petite flânerie du soir, pour rencontrer ses voisins, trinquer avec ses copains, passer un moment de convivialité, entre amis ou en famille ou encore pour faire un Laser-game et/ou une balade en poney.



■ Conseillère numérique

Valérie BLOCH est la conseillère numérique qui intervient sur notre commune. Ce dispositif arrive à terme cet été mais heureusement, il est prolongé pour 3 années supplémentaires.

Les “élèves” de la première heure apprécient beaucoup ces cours gratuits sur la commune. Ils avouent que Valérie est obligée de répéter car ils oublient, il faudrait pratiquer souvent... Mais ils ont progressé, ils se débrouillent mieux sur l’ordinateur mais aussi sur le téléphone.

Alors vous aussi, lancez-vous. Il n’y a aucune honte, le monde va trop vite, vous vous sentez isolé, hors-jeu ? Inscrivez-vous. Valérie est d’une gentillesse et d’une patience à toutes épreuves et vous propose des cours collectifs en petits groupes ou une assistance individuelle. Bientôt vous aussi, vous saurez naviguer sur Internet et envoyer un mail ou un SMS avec une photo à vos enfants / petits enfants / amis Inscription : Valérie BLOCH : 06.29.81.62.06.



L'ÉTÉ NUMÉRIQUE EN BUGÉY-SUD PROGRAMME JUILLET - AOÛT 2023

Créer sa BD

A l'aide de l'application BDnF. Dès 8 ans.

- Belley (médiathèque) : 25/07 10 h > 11 h 30
- Belley (centre social) : 03/08 10 h > 11 h 30
- Brégnier-Cordon (médiathèque) : 26/07 10 h > 11 h 30
- Champagne-en-Valromey (maison de pays) : 25/07 14 h > 15 h 30 et 24/08 9 h 30 > 11 h 30
- Ceyzerieu (foyer rural) : 29/08 14 h > 15 h 30
- Culoz-Béon (médiathèque) : 31/08 9 h 30 > 11 h 30
- Peyrieu (bibliothèque) : 24/08 10 h > 11 h 30

Escape game

Résoudre une énigme 100% en ligne. Dès 8 ans.

- Belley (médiathèque) : 28/07 10 h > 11 h 30
- Belley (centre social) : 03/08 14 h > 15 h 30
- Brégnier-Cordon (médiathèque) : 23/08 10 h > 11 h 30
- Ceyzerieu (foyer rural) : 31/08 14 h > 15 h 30
- Culoz-Béon (médiathèque) : 22/08 14 h > 16 h et 30/08 14 h > 16 h

Google photos

Sauvegarder et partager facilement ses photos numériques.

- Belley (médiathèque) : 11/07 9 h 30 > 11 h
- Belley (centre social) : 20/07 14 h > 15 h 30
- Brégnier-Cordon (médiathèque) : 25/07 14 h > 16 h
- Ceyzerieu (mairie) : 21/08 14 h > 15 h 30
- Champagne-en-Valromey (maison de pays) : 01/08 et 17/08 9 h 30 > 11 h
- Culoz-Béon (médiathèque) : 23/08 14 h > 15 h 30 et 30/08 9 h 30 > 11 h
- Parves et Nattages (mairie) : 27/07 14 h > 15 h 30
- Peyrieu (bibliothèque) : 30/08 10 h > 11 h 30
- Pollieu (mairie) : 28/08 14 h > 15 h 30
- Virieu-le-Grand (mairie) : 26/07 10 h > 11 h 30

▶▶▶▶ Gratuit et ouvert à tous !
▶▶▶▶ Inscription obligatoire.
▶▶▶▶ Nombre de places limité.

BUGEYSUD
Communauté de communes

Belley

VIE ASSOCIATIVE



■ Ensemble Chorus

Le 8 mai 2023, comme à chaque commémoration, l'ensemble Chorus a rejoint le monument aux morts en compagnie des anciens combattants, de l'Arène et cette année des cadets de la gendarmerie "promotion Jean Guy".

Un apéritif, offert par la municipalité de Virieu à la salle des fêtes, a clôturé cette matinée du souvenir.

Le 11 juin 2023, au Clos Montfalcon, plus de 170 personnes sont venues déguster la cuisse de bœuf, préparée par Mr Jean BRAZIER, bien connu dans la région.

Grâce aux choristes bénévoles, à de chaleureux convives et à une météo clémente, la manifestation a été un franc succès.



■ Concours de boules



Le 11 juin, l'Amicale bouliste avait décidé de faire découvrir "la lyonnaise" aux élus. Programme un peu bousculé pour ceux qui étaient inscrits à la cuisse de bœuf de CHORUS, mais en tenant compte du quart d'heure bugiste, les joueurs étaient au rendez-vous dans les temps ou presque. La plupart d'entre eux jouent parfois à la pétanque mais n'avaient jamais joué à la lyonnaise... Malgré les très bons joueurs qui lui ont été associés, Mme le Maire a perdu mais a su garder le sourire. Ce fut une après-midi très sympathique, dans une ambiance conviviale, avec une météo grise, un peu venteuse mais finalement sans pluie. Belle initiative.

■ Association des Anciens Combattants

Cérémonie du 08 mai

Le 08 mai, comme chaque année, nous avons célébré la victoire de 1945 et la fin de la seconde guerre mondiale qui a fait plus de 60 millions de morts au niveau mondial dont la majorité étaient des civils.

Outre les participants habituels : les Anciens Combattants et porte-drapeaux, la municipalité, l'Harmonie l'Arène, la chorale, ... nous avons cette année un peloton d'une trentaine de cadets de la gendarmerie âgés de 15 à 17 ans sous le commandement du Colonel LAHERY. Le parrain de la promotion 2022-2023 est le gendarme Jean GUY, en poste à VIRIEU LE GRAND, héros de la résistance, arrêté par les allemands et fusillé le 20 juin 1944 à CHALLES LES EAUX à l'âge de 24 ans.



Cérémonies de Challes les Eaux et La Croix du Pin



Rendre hommage à ces hommes qui se sont battus jusqu'au sacrifice de leur vie pour que la France puisse retrouver sa Liberté, tel a été le souhait du Président de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en se rendant, accompagné de Mme Yvette VALLIN, Maire de Virieu le Grand, à la cérémonie organisée le 20 Juin à 11h, à Challes les Eaux (Savoie). Sur la stèle sur laquelle sont gravés 19 noms de combattants et résistants fusillés par les nazis au lieu-dit "les rochettes" sur la commune de Challes les Eaux, en limite de celle de Barby, quatre faisaient partie du groupe de combat du lieu-dit "la Croix du Pin", sur la commune de Virieu le Grand : Jean GUY et Antoine BELOTTI de Virieu le Grand et les frères Georges et André BILLON de Ponthieu. Deux autres résistants furent arrêtés et fusillés : Joseph BARRIER de Rossillon et Marcel FERLET de Pugieu. Outre les officiels locaux, on reconnaissait de

nombreux représentants de fédérations, associations, comités et amicales d'anciens combattants, membres des familles, tous unis dans le recueillement.

L'Appel « aux morts » fut réalisé par le Président René ORDAS accompagné du Président Lucien REYNAUD, suivi d'un dépôt de gerbes puis de l'hymne National.

Le 29 juin en matinée, un hommage avec dépôt de gerbes fût rendu également sur la commune de VIRIEU LE GRAND aux lieux dits "tunnel SNCF" puis "la Croix du Pin" en présence d'élus de la commune d'Injoux GENISSIAT et d'une partie des élèves de l'école primaire de VIRIEU.

▪ Le grand V – festival 2023



Cette deuxième édition a regroupé 81 projets artistiques, soit 197 artistes. Nous avons pu compter sur 38 bénévoles et sur les habitant-es-x qui ont logé les artistes.

La fréquentation du festival s'est mesurée à plus de 2000 personnes sur le week-end.

À l'image de sa volonté de s'inscrire au cours de la vie viriolane et au plus proche de ses habitant-es-x, l'équipe de La Préfecture a élargi le champ des possibles en proposant une programmation diversifiée et éclectique. Pour se faire, le festival s'est installé à la salle des fêtes, dans les rues, sur la place du village, au stade, sous le préau de l'école, aux Marionnettes de la tour, dans

les jardins et les granges des voisin-es-x, au PMU, au Foyer des Patios, dans un champ sur Vernaz et dans le bâtiment de la Préfecture.



▪ Virieu Animation (V.A.)

Belle réussite pour cette nouvelle édition de la fête de la musique.

Un grand bravo aux artistes Ensemble Chorus, Harmonie L'Arène Virieu, Myriam Bounan, LadyNotes Trio Vocal, notre DJ national Momone, les petites pépites du village Orphée et Solène, la belle Hermajena jeune talent montante sans oublier Guy Favre.

Merci aux bénévoles pour leur aide.

Merci aux commerçants pour les dons pour la tombola.

Et enfin merci à vous tous qui venez chaque année plus nombreux faire de cette soirée un beau moment de convivialité.

Nous vous donnons rendez-vous le 26 août pour notre premier tournoi de pétanque suivi d'un repas dansant en partenariat avec la Boucherie Charcuterie Léger.

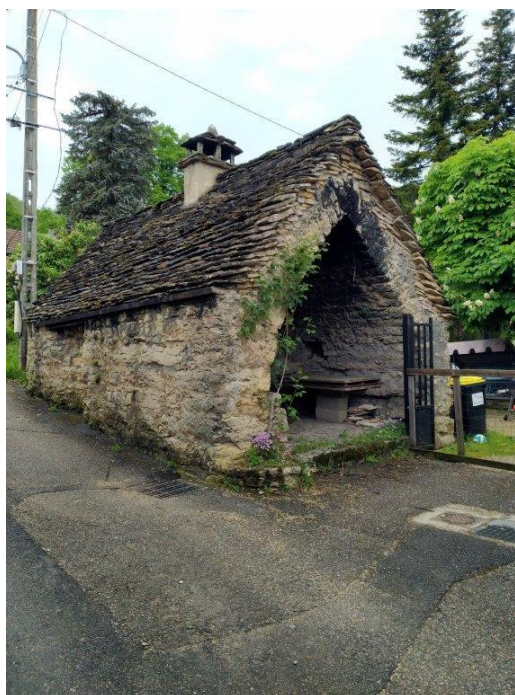
▪ Rallye Sous les Lauzes

L'association Sous les Lauzes, dont l'objectif est de préserver le patrimoine sur le périmètre de l'ex canton de Virieu le Grand, a choisi le week-end de l'Ascension pour organiser son rallye surprise auto.

Pas question de vitesse, il faut surtout être attentif pour parcourir le circuit au gré des devinettes et autres jeux de mots qui guident d'un lieu à un autre à la découverte de territoires situés tout près de chez nous et pourtant méconnus.

Des dizaines de questions, d'anecdotes, d'histoires locales et d'énigmes ont donné du fil à retordre aux participants qui devaient redoubler de vigilance pour éviter de s'égarer.

Départ le matin vers 10h de la place du monument, le parcours tenu secret jusqu'au jour J a permis aux concurrents de découvrir les paysages du canton de Lhuis en arpentant par monts et par vaux nos belles routes entre Ordonnaz et le lac d'Ambléon.



Le circuit composé de 2 étapes permettait une pose à Crept, hameau viticole où s'imposait le casse-croûte et jeux d'adresse dans ce site paradisiaque, bien accueillis par l'habitant qui, pour la bonne cause, a ouvert la porte de la chapelle Saint Roch.

Retour au centre de Virieu le Grand vers 17h où chacun des 4 équipages a reçu un prix en présence de Mme le Maire.

Un peu déçu de la faible participation, le président Georges Bouvier a déjà décidé de réitérer cette épreuve à l'automne en inscrivant une équipe par commune de l'ex-canton de Virieu le Grand, soit 12 participants s'affrontant dans un challenge intercommunal !

▪ Opéra sous les étoiles



La FLUTE ENCHANTEE (Mozart) en vidéo diffusion au stade le 8 juillet 2023 à 21h30 au stade

150 personnes sont venues assister à la vidéo diffusion de *La Flute Enchantée* le 8 juillet au stade de Virieu le Grand : des habitants du village et d'ailleurs, quelques spectateurs PMR ainsi que des enfants avaient fait le déplacement.

Une active campagne d'information via *Le Progrès* et *La Voix de l'Ain* mais aussi via des affiches fournies par l'Opéra de Lyon que nous remercions, a favorisé ce rendez-vous culturel.

Le comité d'organisation a reçu les encouragements du public à renouveler une nouvelle soirée lyrique gratuite et en plein air sur le territoire rural du Bugey Sud. Il a été ému du plaisir que les spectateurs ont éprouvé à l'écoute de cette histoire universelle et des prouesses vocales des artistes.

Ont été associés dans l'équipe organisatrice présente au stade, 4 résidents (Alain, Jean Louis, Jean, Michel) du Foyer « Les PATIOS » (Foyer d'Hébergement de Personnes Handicapés - ADAPEI) lesquels ont merveilleusement rempli la mission d'accueillir le public sur le site et de lui offrir le programme de la soirée.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance attentive et dans une réceptivité chaleureuse.

Le service buvette et restauration rapide de l'association viriolane Virieu Rugby Club fut apprécié.

Le parking voiture dans un champ à proximité a été choisi pour permettre en même temps le flux des piétons et des voitures. Un complément d'éclairage a été installé pour la circulation nocturne des piétons entre le stade et le parking.

2 autres soirées lyriques sont proposées aux habitants du Bugey Sud :

- *La Flute Enchantée* (vidéo identique à celle de Virieu) à PEYRIEU le vendredi 25 août à 21h au stade.
- *Peer Gynt* à BRENS le vendredi 8 septembre à 21h à la salle des fêtes.

Pour aller plus loin, sachez que la Bibliothèque Municipale de Virieu le Grand propose en ce moment un large choix de livres, provenant du fonds de la Bibliothèque Départementale de l'Ain, sur les œuvres et la vie de W.A. MOZART.



Sigrid KREIL et Alain PIGAULT représentant l'association organisatrice de cette soirée (association Les Marionnettes de la tour) furent ravis de cet événement avec le soutien institutionnel de la mairie de Virieu le Grand et en partenariat avec l'Opéra de Lyon.

Nous remercions chaleureusement l'équipe de bénévoles du comité d'organisation (Corinne, Cyrille, Céline, Béatrice, Katia, Laetitia, Raphaël, Yves) qui par leur motivation, leurs compétences et leur participation active ont permis le succès de cette 2^e édition de « L'Opéra sous les étoiles ».

A l'année prochaine pour une nouvelle soirée lyrique.

INFOS MAIRIE



▪ Permanence « illiwap »

Pour rappel, l'application illiwap gratuite pour les habitants, permet de se tenir informé des événements et des alertes localisés sur la commune. Elle est disponible par téléchargement.

▪ Fleurissement

Merci aux bénévoles qui ont participé aux plantations de fleurs et arbustes le 14 mai dernier malgré le mauvais temps. Une collation a suivi pour partager un moment de convivialité.

Fleurissement moins spectaculaire certes, mais moins cher et surtout des plantes qui demandent peu d'eau ; il faut bien s'adapter...

Tristesse, colère, découragement en constatant le vol de lauriers quelques jours plus tard. Par la bêtise de quelques-uns, faut-il punir tout le monde en rétrécissant encore le périmètre du fleurissement, voire en cessant totalement d'embellir le village ? Comme le chantait BRASSENS : "Cons caducs ou cons débutants, le temps ne fait rien à l'affaire, quand on est con, on est con !"



● Avancement des projets de la commune

Cette année 2023 va voir la réalisation de certains projets discutés en 2022 et dont certains sont subventionnés.

Les travaux de sécurisation à la gendarmerie sont presque terminés.

Le remplacement du chauffage au fioul à La Résidence par des radiateurs électriques céramique est en cours ; nous allons essayer de réaliser la même opération dans la bibliothèque et logements attenants ainsi que dans les logements de l'école avant la prochaine saison de chauffe.

Les devis pour la réfection des murs du cimetière et la création d'un parking ont été signés, idem pour la dalle des nouvelles toilettes publiques.

Pour les équipements au stade, une demande préalable a été transmise au service urbanisme. Dès l'accord, les travaux pourront commencer.

Nous avons des miroirs de rue et des panneaux à poser en plus du marquage au sol qui vient d'être refait. Nous allons installer des ralentisseurs en haut du village pour sécuriser les sorties de Clairefontaine et habitants d'en face.

Nous remplaçons tous les matériels des employés techniques par du neuf ou presque neuf en discussion avec eux ; nous serons en principe tranquilles pour quelques années....

Nous allons également remplacer les 3 postes informatiques et le serveur qui "rament" à la mairie.

Projets 2024

Nous travaillons également sur les dossiers de subventions pour des travaux 2024.

Un dossier consiste à installer un ascenseur extérieur à la mairie pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, tant au niveau de l'accueil au public qu'au niveau de la salle du conseil / salle des mariages.

Nous avons également un gros projet d'aménagement du bâtiment communal de Montfalcon : fermer le local actuellement ouvert pour servir de stockage et aménager la grande salle de 150 m2 environ pour des réunions, formations, animations,....

ETAT CIVIL

▪ Naissances

- BELIBI MEUNIER, Jeanne Eszter 5 JUIN 2023

• Mariages

- PELKA Ludwig - BEBI Amandine Violaine 22 AVRIL 2023
- BÉNÉKIAN Philippe Paul Arsène - VILLAIN Murielle Marie-France 20 MAI 2023
- NOEL Clément Félix - BAVEREL Jessica 10 JUIN 2023

▪ Décès

- GREFFET André Claude 14 MAI 2023
- TOUVIER Louis 2 JUIN 2023
- ANSELME Marcelle Séraphine Clémentine, veuve DUFOUR 17 JUIN 2023
- ROCHAIX Solange 22 JUIN 2023

Calendrier des MANIFESTATIONS

Juillet

Samedi 1	AUDITION DES JEUNES	Clos Montfalcon	L'HARMONIE L'ARÈNE
Dimanche 2	COUPE BRICOMARCHÉ	Terrain de boules	UNION SPORTIVE BOULISTE
Vendredi 7	KERMESSE	Clos Montfalcon	SOU DES ÉCOLES
Samedi 8	OPÉRA	Stade	LES MARIONNETTES DE LA TOUR
Vendredi 14	CÉRÉMONIE	Place du monument	ANCIENS COMBATTANTS
Dimanche 16	FÊTE DU FOUR	Place du four	L'HARMONIE L'ARÈNE
Lundi 17	MARCHE NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ
Lundi 31	MARCHE NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ

Août

Samedi 5	COUPE LUCIEN BROUSSE	Terrain de boules	UNION SPORTIVE BOULISTE
Lundi 14	MARCHE NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ
Samedi 26	VIRIEU EN FÊTE	Clos Montfalcon	VIRIEU ANIMATION

Septembre

Dimanche 10	VIDE GRENIER	Dans les rues	SOU DES ÉCOLES
Dimanche 17	CONCOUR DES SOCIÉTAIRES	Terrain de boules	UNION SPORTIVE BOULISTE
Samedi 16 et Dimanche 17	JOURNÉES DU PATRIMOINE		MUNICIPALITÉ

LE BAISER

Le baiser serait-il un bienfait ?
Car nos lèvres comportent beaucoup de muscles,
Alors embrassons-nous.
En 2021, nous avons été privés
De nous caresser,
De nous embrasser,
Avec le port de ce masque
Qui nous cachait la moitié
De notre visage et nos lèvres;
Nous ne pouvions entendre
Ce doux bruit sonore
Que fait le bisou
Sur notre joue.
Alors, embrassons
Des lèvres si belles
Charnues comme les fruits de l'été,
Que l'on puisse mordre à pleine bouche
Des lèvres rebondies et pulpeuses
Que le rouge à lèvres colore.

02 06 2023
Annette HEESSE